

Séance ordinaire du 2 octobre 2018

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi deux octobre deux mille dix-huit à neuf heures cinquante, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général (partiellement), Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), David Chabot, attaché politique du Bureau de la mairie (partiellement), Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), Marc-Antoine Trudel, directeur du Bureau de la mairie (partiellement), Anne Bernier, assistante-greffière, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2018-10-94

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 2 octobre 2018.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

CE-2018-10-95

Approbation du procès-verbal des séances des 24 et 25 septembre 2018

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 24 et 25 septembre 2018.

CE-2018-10-96

Prolongation de l'embauche temporaire d'un gestionnaire de projets corporatifs du Service sociocommunautaire de la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision GCH-2018-062](#)

Il est résolu de prolonger de l'embauche temporaire de madame Mireille Landry, au poste cadre temporaire de gestionnaire de projets corporatifs au Service sociocommunautaire de la Direction de la vie communautaire et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

CE-2018-10-97

Besoins de main-d'œuvre au Service des travaux publics de la Direction des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2018-064](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre au Service des travaux publics de la Direction des infrastructures, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2018-064.

CE-2018-10-98

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Maison de soins palliatifs du Littoral et aide financière à cet organisme

[Document d'aide à la décision GRE-2018-225](#)

Il est résolu d'autoriser le membre du conseil de la Ville Janet Jones et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Maison de soins palliatifs du Littoral, le 10 octobre 2018 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Il est également résolu d'accorder une aide financière de 725 \$ à cet organisme, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-10-99**Aide financière au Service d'entraide St-Étienne**
[Document d'aide à la décision GRE-2018-228](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 600 \$ au Service d'entraide St-Étienne, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-11-00**Appui et participation au projet *Plan concerté d'évaluation des rôles des milieux humides et riverains pour la réduction des risques d'inondation en contexte de changements climatiques et proposition de stratégie d'adaptation pour la collectivité* du Comité de bassin versant de la rivière Chaudière**
[Document d'aide à la décision ENV-2018-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'appuyer et de participer au projet *Plan concerté d'évaluation des rôles des milieux humides et riverains pour la réduction des risques d'inondation en contexte de changements climatiques et proposition de stratégie d'adaptation pour la collectivité* du Comité de bassin versant de la rivière Chaudière.

CE-2018-11-01**Financement de la dépense relative aux travaux de démolition des bâtiments situés aux 5796 et 5816 rue Saint-Laurent (secteur Lévis)**
[Document d'aide à la décision GEN-2018-076](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux de démolition des bâtiments situés aux 5796 et 5816 rue Saint-Laurent (secteur Lévis) au montant additionnel maximal de 90 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-58.

CE-2018-11-02**Modification de la résolution CE-2016-09-23 « Acquisition d'une partie du lot 2 433 313 du cadastre du Québec (rue Dorimène-Desjardins, secteur Lévis) et financement afférent »**
[Document d'aide à la décision INF-BI-2018-046](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2016-09-23 « Acquisition d'une partie du lot 2 433 313 du cadastre du Québec (rue Dorimène-Desjardins, secteur Lévis) et financement afférent » :

- par le remplacement, au premier alinéa, des mots « une partie du lot 2 433 313 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 227,8 mètres carrés, pour un total approximatif de 47 838 \$ » par les mots « le lot 5 989 459 du cadastre du Québec, sans garantie légale, au prix de 43 806 \$ »;
- par le remplacement, au premier alinéa, des mots « aux conditions énoncées à la fiche de prise de décision DEV-2016-101 » par les mots « aux conditions énoncées à la fiche de prise de décision INF-BI-2018-046 »;

- par la suppression, au premier alinéa, des mots « et les frais reliés à la mainlevée de toute créance par le vendeur ».

CE-2018-11-03

Cession d'une servitude de passage et d'une servitude temporaire sur une partie du lot 1 963 685 du cadastre du Québec (rue des Pionniers, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision INF-BI-2018-047](#)

Il est résolu de céder à titre gratuit à la Commission scolaire des navigateurs une servitude réelle et perpétuelle de passage permanent sur une partie du lot 1 963 685 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 783,9 mètres carrés et une servitude réelle de stationnement temporaire sur une partie du lot 1 963 685 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 2 204,1 mètres carrés, aux conditions énoncés à la fiche de prise de décision INF-BI-2018-047, les frais relatifs à la cession à être assumés par cette commission, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-11-04

Acquisition de servitudes d'utilité publique sur deux parties du lot 5 129 141 du cadastre du Québec (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision INF-BI-2018-052](#)

Il est résolu d'acquérir une servitude d'utilité publique sur deux parties du lot 5 129 541 du cadastre du Québec, d'une superficie totale approximative de 966,0 mètres carrés, permettant sur chacune de celles-ci l'installation, l'utilisation et l'entretien d'une conduite pluviale souterraine, ainsi que les accessoires nécessaires ou utiles au bon fonctionnement de ces conduites, au prix de 13 000 \$, plus les taxes si applicables, telles qu'elles sont montrées et selon les autres conditions énumérées au projet d'entente annexé la fiche de prise de décision INF-BI-2018-052, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-11-05

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation du 6 juin 2018

[Document d'aide à la décision INC-2018-024](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation tenue le 6 juin 2018, est déposé, à titre d'information.

CE-2018-11-06

Modification de la résolution CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire »

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2018-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution

CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire » afin de remplacer madame Nathalie Plante du siège représentant les personnes ayant un handicap, par madame Amélie Richard à ce siège.

CE-2018-11-07

Désignation des représentants de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986)

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2018-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler la désignation des représentants de l'employeur pour un mandat de trois ans de mesdames Sylvie Bourgoïn, Francine Melançon, Manon Gauvreau et monsieur Marcel Rodrigue au sein du comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986).

CE-2018-11-08

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (ajustement quant au périmètre d'urbanisation, aux lacs et cours d'eau, au plan de gestion des milieux naturels, au calcul de la densité dans le cas d'un usage non résidentiel, aux exigences pour une école primaire, secondaire ou un aréna et à la délimitation de certaines aires d'affectations du territoire), adoption du document prévu à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

[Document d'aide à la décision URBA-2018-100](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-100. Ce projet de règlement a pour objet :
 - de modifier la carte 5 afin d'agrandir, de manière mineure, le périmètre d'urbanisation;
 - de modifier la carte 9 afin de retirer un cours d'eau qui a été détourné à la suite d'une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et un lac qui est artificiel selon ce ministère;
 - de modifier les articles 39, 40, 41 et 42 concernant le plan de gestion des milieux naturels afin d'en retirer les passages qui traitent de son intégration dans la réglementation d'urbanisme;
 - d'ajouter deux paragraphes quant au calcul des densités applicables à un usage non résidentiel;
 - d'ajouter un alinéa aux articles 101 et 107 afin de préciser que le coefficient d'occupation du sol minimum prévu ne s'applique pas aux écoles primaires et secondaires;

- d'ajouter un alinéa aux articles 102 et 108 afin de préciser qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une proportion minimale de stationnement souterrain et étagé pour les écoles primaires, secondaires et les arénas;
- de modifier la carte 22 concernant les grandes affectations du territoire afin :
 - ✓ d'ajouter un secteur commercial présentement situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Consolidation périurbaine » dans l'aire d'affectation « Artère commerciale » adjacente;
 - ✓ d'ajouter un secteur situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Consolidation urbaine » à l'aire d'affectation « Noyau de proximité de type 1 » adjacente;
 - ✓ d'ajouter un secteur situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Pôle structurant » à l'aire d'affectation « Consolidation urbaine » adjacente;
 - ✓ d'ajouter un secteur situé à l'intérieure d'une aire d'affectation « Pôle structurant » à l'aire d'affectation « Récréo-écologique » adjacente;
 - ✓ de créer une nouvelle partie d'une aire d'affectation « Artère commerciale » qui comprendra un secteur présentement localisé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Consolidation urbaine »;
 - ✓ d'ajouter un secteur situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Rurale » dans l'aire d'affectation « Consolidation périurbaine » adjacente;
- de modifier la carte 24 afin de retirer un cours d'eau qui a été détourné à la suite d'une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement de la lutte contre les changements climatiques et trois lacs qui sont artificiels selon ce ministère;
- d'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville de Lévis, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision;
- de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

CE-2018-11-09

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2309 à même une partie de la zone P2308, rue Saint-Narcisse, secteur Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-129](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le

lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-129. Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone H2309 à même une partie de la zone P2308.

CE-2018-11-10

Adoption du Règlement RV-2018-18-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage *H13 Habitation collective* dans la zone H0251, rue Frédéric-Back, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-162](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2018-18-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-06-00.

CE-2018-11-11

Adoption du Règlement RV-2018-18-33 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation de la hauteur des bâtiments, zones M0889 et H0898, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-163](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2018-18-33 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-05-99.

CE-2018-11-12

Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues de l'Estran, du Hunier, de la Corniche et de la Voilerie (secteur Saint-Nicolas), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec 9020-4298 Québec inc., financement afférent, acquisition des lots 6 188 428 et autres du cadastre du Québec, vente des lots 5 989 540 et autres de ce cadastre, renonciation au bénéfice d'une servitude sur une partie des lots 5 443 587 et autres de ce cadastre, affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de lots

[Document d'aide à la décision BP-2018-011-R-1](#)

Il est résolu :

- d'approuver le plan de cadastre concernant le prolongement des rues de l'Estran, de la Corniche et de la Voilerie (secteur Saint-Nicolas) sur les lots 5 989 540, 6 188 428, 6 273 149, 6 273 154, 6 273 160 et 6 277 481 du cadastre du Québec, tels qu'ils sont montrés sur les plans préparés par Pierre Grégoire, arpenteur-géomètre, sous les numéros 9 896 et 10 426 de ses minutes et par Kevin Nellis, arpenteur-géomètre, sous le numéro 4 184 de ses minutes;
- de conclure l'entente à intervenir avec 9020-4298 Québec inc., pour la réalisation de travaux municipaux sur les rues de l'Estran, de la Corniche et de la Voilerie (secteur Saint-Nicolas), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2018-011-R-1, et d'autoriser le maire et la

greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

- de financer la dépense relative aux travaux municipaux de surdimensionnement, en front des lots 5 443 587 et 5 505 043 de ce cadastre au montant maximal de 249 853 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-47;
- de vendre à 9020-4298 Québec inc, les lots projetés 6 273 155 et 6 273 165 de ce cadastre au montant de 29 084,25 \$, plus taxes si applicable, le produit de la vente de ces terrains devant être affecté à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter que ces lots ne sont plus affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leurs ventes par la Ville;
- de vendre à 9335-5238 Québec inc, les lots projetés 6 273 157 et 6 273 164 de ce cadastre au montant de 45 015,75 \$, plus taxes, si applicable, le produit de la vente de ces terrains devant être affecté à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter que ces lots ne sont plus affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leurs ventes par la Ville.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec 9020-4298 Québec inc. a été acceptée par la Ville, il est également résolu :

- d'acquérir à titre gratuit les lots 5 989 540, 6 188 428, 6 273 149, 6 273 154 et 6 273 160 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9020-4298 Québec inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter l'ouverture des rues sur ces lots, conditionnellement à leurs acquisitions;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 277 481 de ce cadastre, à des fins de sentier piétonnier, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9020-4298 Québec inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition;
- d'abandonner une servitude d'émissaire pluviale quant à la conduite installée en faveur de la Ville suivant l'acte publié à Lévis sous le numéro 424 103, sur une partie des lots 5 443 587, 6 188 428, 6 188 429 et 6 277 255 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9020-4298 Québec inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-11-13

Dépôt des listes de certains contrats au 30 juin 2018
[Document d'aide à la décision APP-2018-116](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 juin 2018, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 30 juin 2018, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

Il est résolu de déposer ces listes au conseil de la Ville, à titre d'information.

CE-2018-11-14

Financement de la dépense relative à la réalisation des travaux de réaménagement du 9009, boulevard du Centre-Hospitalier (secteur Charny)

[Document d'aide à la décision INF-BI-2018-051](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réalisation des travaux de réaménagement du 9009, boulevard du Centre-hospitalier (secteur Charny) au montant additionnel maximal de 150 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-45.

CE-2018-11-15

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de l'Association de géomatique municipale du Québec

[Document d'aide à la décision GRE-2018-236](#)

Il est résolu d'autoriser le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice de l'Association de géomatique municipale du Québec, le 3 octobre 2018 à Trois-Rivières, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

CE-2018-11-16

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation au premier Sommet entre les maires et mairesses du Québec et les chefs et cheffes des Premières Nations

[Document d'aide à la décision GRE-2018-237](#)

Il est résolu de ratifier et d'autoriser le membre du conseil de la Ville Brigitte

Duchesneau à participer au premier Sommet entre les maires et mairesses du Québec et les chefs et cheffes des Premières Nations, le 30 août 2018 à Montréal, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

CE-2018-11-17

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 32.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
